KPMG SA
Quai de Leith
124 rue du Magasin Général
59140 Dunkerque

A.T.M.O. HAUTS DE FRANCE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025
A.T.M.O. HAUTS DE FRANCE
199 Rue Colbert
59800 LILLE

KPMG SA, société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

KPMG SA
Quai de Leith
124 rue du Magasin Général
59140 Dunkerque

A.T.M.O. HAUTS DE FRANCE

199 Rue Colbert - 59800 LILLE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de l'association A.T.M.O. HAUTS DE FRANCE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association A.T.M.O. HAUTS DE FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG SA, société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe "Changement de méthode comptable – Application du règlement ANC 2022-06 complété par le règlement ANC 2023-03" de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif à la première application des règlements ANC n°2022-06 et n°2023-03.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Dunkerque, le 22 juin 2026

KPMG SA

Benjamin Fayeulle

Commissaire aux comptes

Bilan Actif

	Règlement ANC 2022-06	31/12/2025 Brut	31/12/2025 Amort. et Dépréc.	31/12/2025 Net	31/12/2024 Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement	55 790	55 790		
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	167 914	160 935	6 979	13 367
	Autres immobilisations incorporelles	88 915	77 079	11 836	14 836
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	4 216 892	1 408 301	2 808 592	2 896 656
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	7 864 762	5 551 967	2 312 794	2 465 459
	Autres immobilisations corporelles	1 987 438	1 603 971	383 467	470 851
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes	6 477		6 477	36 533
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations	12 383		12 383	
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts	163 104		163 104	147 587
	Autres immobilisations financières	38 161		38 161	37 417
	TOTAL (II)	**14 601 835**	**8 858 043**	**5 743 792**	**6 082 705**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	30 400		30 400	
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	1 062 008		1 062 008	1 386 847
	Charges constatées d'avance	104 390		104 390	98 022
	Valeurs mobilières de placement	638 838		638 838	1 023 368
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	1 969 190		1 969 190	912 927
	TOTAL (III)	**3 804 826**		**3 804 826**	**3 421 163**
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL ACTIF (I à VII)	**18 406 661**	**8 858 043**	**9 548 618**	**9 503 869**

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an	201 265
(2) dont créances à plus d'un an	

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	**Fonds propres sans droit de reprise**		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	453 486	453 486
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	1 160 650	1 160 650
	Réserves pour projet de l'entité	473 261	752 011
	Autres		
	Report à nouveau		
	Excédent ou déficit de l'exercice	59 720	(278 750)
	Total des fonds propres (situation nette)	2 147 116	2 087 397
	Fonds propres consomptibles		
	Subventions d'investissement	3 842 161	3 992 054
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	3 842 161	3 992 054
	Total des fonds propres	5 989 277	6 079 451
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques	8 893	
	Provisions pour charges	204 614	269 128
	Total des provisions	213 507	269 128
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	1 108 554	1 220 253
	Emprunts et dettes financières divers (2)	1 469	
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	297 735	384 625
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	1 930 095	1 543 616
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	7 981	6 796
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (1)	3 345 834	3 155 290
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	9 548 618	9 503 869

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)
(2) Dont emprunts participatifs

GROUPE ALTUS
EXPERTISES · CONSEILS · AUDITS

Compte de Résultat 1/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	700	
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	291 662	185 236
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	8 054 553	7 228 135
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		8 064
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	64 884	54 401
	Utilisations des fonds dédiés		49 279
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	54 161	
	Autres produits	36 815	14
	Total des produits d'exploitation	**8 502 776**	**7 525 130**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	1 969 395	1 962 640
	Aides financières	54 161	
	Impôts, taxes et versements assimilés	504 170	557 891
	Salaires	3 315 512	3 473 754
	Cotisations sociales	1 550 578	1 612 352
	Dotation aux amortissements et dépréciations	1 021 191	946 802
	Dotation aux provisions	8 893	9 098
	Reports en fonds dédiés		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	8 829	161
	Total des charges d'exploitation	**8 432 727**	**8 562 698**
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**70 049**	**(1 037 568)**

Compte de Résultat 2/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**70 049**	**(1 037 568)**
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	14 347	55 670
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Total des produits financiers	**14 347**	**55 670**
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	21 233	22 878
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières	**21 233**	**22 878**
	RESULTAT FINANCIER	**(6 886)**	**32 793**
	RESULTAT COURANT avant impôts	**63 163**	**(1 004 775)**
	Produits exceptionnels		**856 416**
	Charges exceptionnelles		**117 029**
	RESULTAT EXCEPTIONNEL		**739 387**
	Participation des salariés aux résultats		
	Impôts sur les bénéfices	3 443	13 361
	TOTAL DES PRODUITS	**8 517 122**	**8 437 216**
	TOTAL DES CHARGES	**8 457 403**	**8 715 966**
	EXCEDENT ou DEFICIT	**59 720**	**(278 750)**

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	7 021	5 755
Bénévolat		
TOTAL	**7 021**	**5 755**
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations	7 021	5 755
Personnel bénévole		
TOTAL	**7 021**	**5 755**

Annexes

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **9 548 618** euros**.**

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **8 517 122** euros et un total **charges** de **8 457 403** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **59 720** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025.**
Il a une durée de **12** mois.

L'objet social de l'entité est décrit ainsi dans les statuts : "L'association dite ATMO NORD-PAS-DE-CALAIS a pour but de surveiller la qualité de l'air".

Dans le cadre des thématiques air, climat, énergie, santé et l'élaboration d'une stratégie de surveillance et d'évaluation de l'atmosphère en HAUTS-DE-FRANCE, l'association vise à :

- Mettre en oeuvre tous les moyens d'observation, de prévision ou de description permettant la caractérisation objective de la qualité de l'air et de l'atmosphère en HAUTS-DE-FRANCE,
- Contribuer à l'évaluationde l'explosion des populations et des écosystèmes à la pollution atmosphérique,
- Mettre en oeuvreles dispositions légaleset règlementairesde surveillance et d'évaluation de l'atmosphère sur le territoire d'agrément,
- Promouvoir l'approche globale de l'atmosphèreintégrant l'air, le climat, l'énargie et la santé,
- Valoriser et diffuser les résultats acquis, informer et sensibiliser sur les thématiques air, climat, énergie et santé,
- Développer l'expertise nécessaire à l'orientation et l'évaluation des politiques locales et régionales de gestion de l'atmosphère,
- Réaliser ou participer à des études et des recherches contribuant au développement des connaissances dans ces domaines et à leurs effets sur la santé, la faune, la flore et le patrimoine en collaboration, le cas échéant, avec des organismes publics ou privés,
- Développer des coopérations régionales, nationales et internationales dans ces domaines.

Afin de réaliser les actions mentionnées ci-dessus, la structure dispose de :
- 64 salariés,
- d'un siège au 199 Rue Colbert, 59800 - LILLE

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation.
- indépendance des exercices.

Règles et Méthodes Comptables

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Principes généraux

Les comptes annuels de notre entités pour cet exercice ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06, modifié par le règlement ANC 2023-03 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général modifié par le règlement ANC 2022-06.

Changement de méthode comptable – Application du règlement ANC 2022-06 complété par le règlement ANC 2023-03

L'association applique pour la première fois le règlement ANC N°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au plan comptable général et le règlement ANC N°2023-03 modifiant le règlement ANC N°2018-06. Ils sont d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Ces changements de règlementation comptable constituent un changement de méthode comptable.

Les dispositions du règlement ANC N°2022-06 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

Les principales modifications concernent :

- la nouvelle définition du résultat exceptionnel ;
- la suppression de la technique du transfert de charges ;
- la création / modification de comptes du plan comptable général ;
- l'introduction de nouveaux modèles de bilans, comptes de résultat et tableaux normés en annexe.

Règles et Méthodes Comptables

L'application du règlement ANC n°2022-06 génère les impacts suivants sur les postes du bilan et du compte de résultat de l'exercice N :

Poste concerné (ancien modèle)	Montant N	Reclassement requis au titre du règlement	Poste d'arrivée dans le nouveau modèle (intitulé complet)
Charges sur exercices antérieurs (67200000 - CHARGES SUR EXERCICE ANTERIEU)	8 454	Reclassés selon la nature de l'opération	Charges sur exercices antérieurs (65830000 - CHARGES SUR EXERCICE ANTERIEU)
Valeur comptable des éléments d'actif cédés (67520000 - VALEUR COMPTABLE SIMMO CORP CE)	54 161	Reclassés selon la nature de l'opération	Valeur comptable des éléments d'actif cédés (65700000 - SUBVENTIONS VERSEES PAR L'ASSO)
Produits sur exercices antérieurs (77200000 - PRODUITS SUR EXERCICE ANTERIEU)	13 320	Reclassés selon la nature de l'opération	Produits sur exercices antérieurs (75830000 - PRODUITS SUR EXERCICE ANTERIEU)
Transferts de charges *(79110000 – TRANSFERTS DE CONSOMMATION 60a)*	23 480	Reclassés selon la nature de l'opération	Transferts de charges *(75820000 – INDEMNITES ET AUTRES PRODUITS)*
Transferts de charges *(79120000 – TRANFERTS AUTRES CHARGES 63a64)*	12 755	Reclassés selon la nature de l'opération	Production vendue *(64900000 - REMBOURSEMENTS CHARGES DE PERS)*

Faits caractéristiques de l'exercice

Néant.

Règles et Méthodes Comptables

Evénements significatifs postérieurs à la clôture

Néant

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Règles et Méthodes Comptables

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Frais de développement	Linéaire	2 à 3 ans
Logiciels	Linéaire	1 à 5 ans
Autres immobilisations incorporelles	Linéaire	1 à 30 ans
Constructions	Linéaire	5 à 30 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 20 ans
Installations et agencements divers	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de trasnport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Autres immobilisations corporelles	Linéaire	2 à 10 ans

Subventions d'investissement

Les quotes-parts de résultat issues des subventions d'investissements ont été calculées et enregistrées en fonction de la durée d'amortissements des immobilisations associées à ces opérations. Pour 2025, le total de ces quotes-parts s'élevait à 874 924.20 €.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions, créations, apport, et virements de poste à poste	Virements de poste à poste	Cessions ou mise hors srvce	
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement	55 790					55 790
	Autres immobilisations incorporelles	293 308				36 479	256 829
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**349 098**				**36 479**	**312 618**
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre	1 909 333					1 909 333
	sur sol d'autrui	714 915				88 804	626 112
	instal. agenct aménagement	1 590 509		127 079		36 141	1 681 448
	Instal technique, matériel outillage industriels	8 203 758		521 023		860 019	7 864 762
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport	507 131		77 621			584 753
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	1 212 938		160 040		25 668	1 347 310
	Emballages récupérables et divers	203 288		15 932	163 844		55 376
	Immobilisations corporelles en cours	36 533		6 477		36 533	6 477
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**14 378 405**		**908 172**	**163 844**	**1 047 164**	**14 075 569**
FINANCIERES	Participations			12 383			12 383
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	185 004		16 800		539	201 265
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**185 004**		**29 183**		**539**	**213 648**
	TOTAL	**14 912 507**		**937 355**	**163 844**	**1 084 182**	**14 601 835**

Amortissements

Règlement ANC 2022-06

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement			55 790			55 790
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles			265 106	9 387	36 479	238 014
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			**320 896**	**9 387**	**36 479**	**293 804**
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre			301 744	63 643		365 387
	sur sol d'autrui			491 502	18 317	88 172	421 646
	instal. agencement aménagement			524 857	131 860	35 449	621 268
	Instal technique, matériel outillage industriels			5 738 298	621 169	807 500	5 551 967
	Autres Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport			345 490	102 138		447 628
	Matériel de bureau, mobilier			948 686	180 684	25 349	1 104 021
	Emballages récupérables et divers			158 329	19 803	125 810	52 323
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			**8 508 906**	**1 137 613**	**1 082 280**	**8 564 239**
	TOTAL			**8 829 802**	**1 147 001**	**1 118 759**	**8 858 043**

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Variation des Fonds Propres

Règlement ANC 2022-06	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise	453 486				453 486
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles	1 160 650				1 160 650
Réserves pour projet de l'entité	752 011	(278 750)			473 261
Autres réserves					
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	(278 750)	278 750	59 720		59 720
Situation nette	**2 087 397**		**59 720**		**2 147 116**
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement	3 992 054		1 826 303	1 976 196	3 842 161
Provisions réglementées					
TOTAL	**6 079 451**		**1 886 022**	**1 976 196**	**5 989 277**

Variation des Fonds Dédiés

	Fonds dédiés clôture 31/12/2024	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2025	
			Montant global	dont rembour-sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Fonds dédiés com Fonds dédié ETUDES Fonds dédiés COMMUNICATION							
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL							

Provisions

Règlement ANC 2022-06

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	269 128	370	64 884	204 614
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres		8 893		8 893
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**269 128**	**9 263**	**64 884**	**213 507**
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations : incorporelles				
	Sur immobilisations : corporelles				
	Sur immobilisations : des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations : titres de participation				
	Sur immobilisations : autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
	TOTAL GENERAL	**269 128**	**9 263**	**64 884**	**213 507**
	Dont dotations et reprises : - d'exploitation		8 893	64 884	
	Dont dotations et reprises : - financières				
	Dont dotations et reprises : - exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

GROUPE ALTUS
EXPERTISES · CONSEILS · AUDITS

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts	163 104	163 104	
	Autres immobilisations financières	38 161	38 161	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	30 400	30 400	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 589	3 589	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	76	76	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	953 287	953 287	
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	105 057	105 057	
	Charges constatées d'avance	104 390	104 390	
	TOTAL DES CREANCES	**1 398 063**	**1 398 063**	
	Prêts accordés en cours d'exercice	15 517		
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	273	273		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	1 108 282	112 290	469 311	526 681
	Emprunts et dettes financières divers	1 469	1 469		
	Fournisseurs et comptes rattachés	297 735	297 735		
	Personnel et comptes rattachés	474 851	474 851		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	472 197	472 197		
	Impôts sur les bénéfices	3 443	3 443		
	Taxes sur la valeur ajoutée	40 275	40 275		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	939 329	939 329		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	7 981	7 981		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	**3 345 834**	**2 349 842**	**469 311**	**526 681**
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	110 365			
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Produits à recevoir (avec détail)

Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients	30 400		30 400	
Autres créances	20 780	40 750	(19 970)	-49,01
TOTAL	51 180	40 750	10 430	25,59

Charges à payer (avec détail)

Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 469	1 606	(138)	-8,56
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	98 304	74 090	24 214	32,68
Dettes fiscales et sociales	729 534	563 532	166 002	29,46
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes				
TOTAL	829 307	639 228	190 079	29,74

Charges constatées d'avance (avec détail)

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	104 390	98 022	6 368	6,50
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	104 390	98 022	6 368	6,50

Produits constatés d'avance (avec détail)

	31/12/2025	31/12/2024	Variations %
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

Ce document contient une mention expresse (art.1727 II-2 du CGI)

Comp. d'informations relatif au compte de résultat

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Engagement financiers

Engagement donnés

Néant

Engagements reçus

Néant

Effectifs

2024 : 77 personnes dont 43 cadres pour un total de 72.57 ETP
2025 : 67 personnes dont 43 cadres pour un total de 63.89 ETP

Engagements en matières de pensions et retraites

La structure n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagement de retraite.

Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Le taux d'actualisation est de 3.85%
La progression des salaires est de 2.5 %.
La probabilité de présence est de 98 %.
La probabilité de décès est de 0.5 %.
Une reprise de charge a été comptabilisée au titre de cet exercice. Son montant s'élève à 64 514.03 €.

Au 31/12/2025, la provision pour indemnité de fin de carrière représente un total de 204 613.94 €.

Valorisation des contributions volontaires

Les contributions volontaires de l'exercice s'élève à 7 021.08 €.

Ce document contient une mention expresse (art.1727 II-2 du CGI)

Comp. d'informations relatif au compte de résultat

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Inventaire de portefeuille de valeurs mobilières

L'association détient des valeurs mobilières d'un montant de 638 837.72 € au 31/12/2025.

Les excédents de trésorerie sont placées sur un compte sur livret ouvert dans les livres à la banque SCALBERT DUPONTet au CREDIT COOPERATIF.

Au 31/12/2025, les sommes placées représentaient 1 252 230.09 €.